



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?CCFP-Egalite-Femmes-Hommes-comment-aller-plus-loin>

# CCFP : Egalité Femmes - Hommes, comment aller plus loin ?

- Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 24 mai 2016

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

**Le 8 mars 2013, le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé à l'unanimité des employeurs et des organisations syndicales.**

**Le CCFP du 23 mai 2016, 3 ans après la signature, a fait le point sur les mesures déjà mises en oeuvre mais aussi sur les pistes pour aller plus loin.**

**L'UNSA-FP estime que le chemin vers l'égalité passe par des étapes comme celle suivie de l'accord par le CCFP et par la nécessité de réaffirmer une politique volontariste fondée sur des mesures concrètes et incitatives.**

L'accord concerne 5,4 millions d'agents publics. Il prévoit la mise en oeuvre de 15 mesures organisées en quatre axes :

- le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- l'égalité dans les parcours professionnels et les rémunérations ;
- une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- la prévention des violences et harcèlements sur le lieu de travail.

Pour l'UNSA, il faut maintenant agir au plus près du terrain et des agents.

- Un dialogue social en CT sur le rapport de situation comparée contenu dans le bilan social et en CAP autour de données sur les avancements et promotions.
- Un guide sur les congés familiaux est en préparation mais devra aussi couvrir les autorisations d'absence.
- L'Unsa demande la désignation d'un référent égalité dans chaque service.
- Une nouvelle circulaire sur les mesures de l'accord, signée par la ministre de la fonction publique, va être envoyée.
- La composition des jurys doit être équilibrée, leur présidence alternée.
- L'UNSA revendique le renforcement du CESU garde d'enfant (Chèque emploi service universel).

Inciter la prise en compte de la dimension égalité professionnelle en développant une politique construite autour :

- de la présentation d'études comparatives H/F présentées au CT des établissements, des collectivités, des ministères et au Conseil Commun de la Fonction Publique y compris sur les avancements et les promotions.
- d'une politique de labellisation permettant de reconnaître les réels progrès dans la durée.
- de priorités en termes de formation et de sensibilisation à l'égalité professionnelle.
- de démarches intégrées.

Les pistes pour aller plus loin :

[>](IMG/pdf/fiches_ccfp_accord_egalite_versionconsolidee.pdf "PDF - 512 ko")